

# **Bilan Moral et Financier 2012**

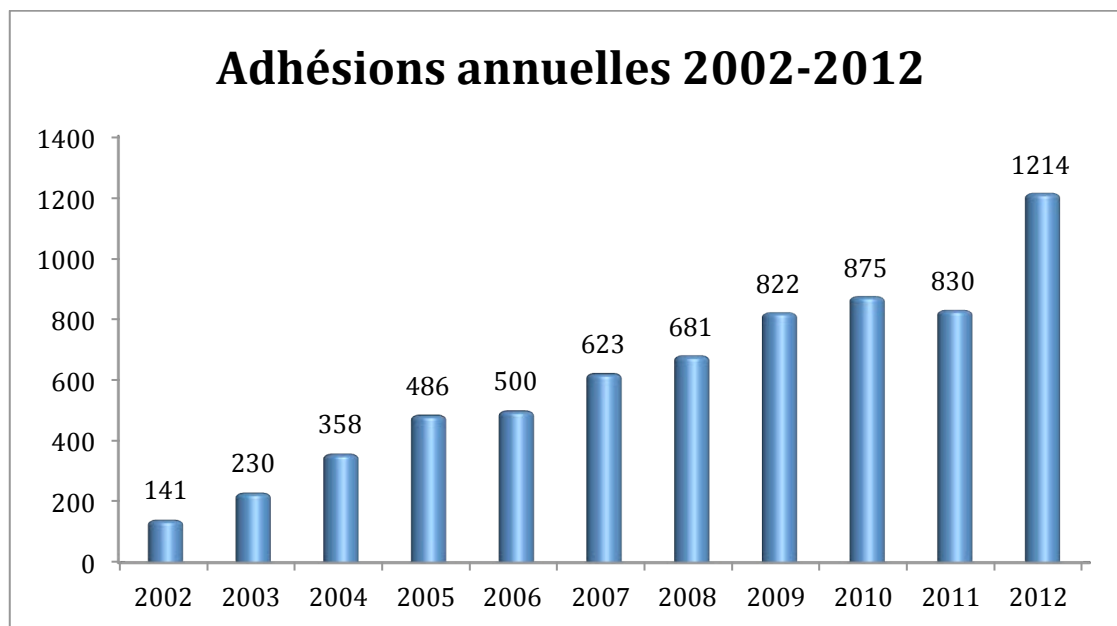
**Assemblée Générale 2013**

Christine GETIN

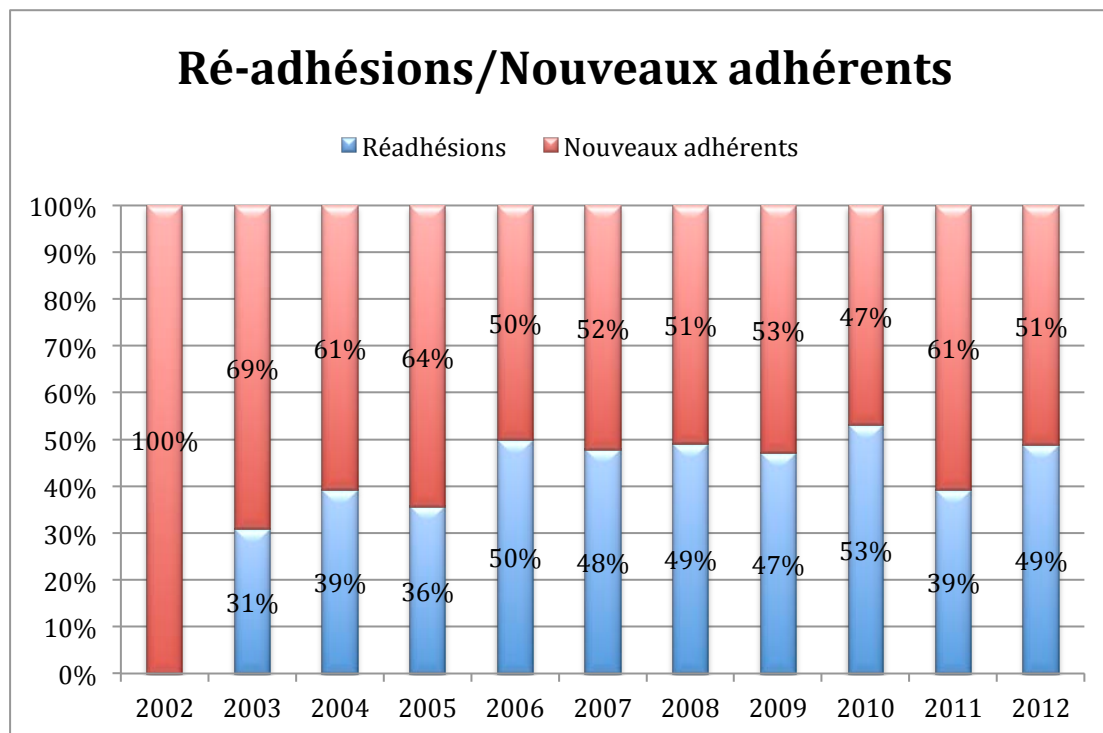
## TABLE DES MATIERES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Table des matières</b> .....   | <b>2</b>  |
| <b>Adhérents</b> .....  | <b>3</b>  |
| <b>Les bénévoles</b> .....  | <b>4</b>  |
| <b>SOS rentrée scolaire</b> .....   | <b>5</b>  |
| <b>Conférences dans les écoles</b> .....                                      | <b>5</b>  |
| <b>Site internet et forum</b> .....   | <b>6</b>  |
| <b>Recrutement de la secrétaire</b> .....                                     | <b>9</b>  |
| <b>ADHD Europe</b> .....  | <b>9</b>  |
| <b>Comité scientifique</b> .....  | <b>9</b>  |
| Journée de Nanterre .....   | 10        |
| Démarche HAS .....  | 10        |
| <b>Groupe de travail</b> .....  | <b>10</b> |
| Parcours de soin .....  | 10        |
| Groupe de travail EDUSCOL .....   | 10        |
| <b>Politique et communiqués de presse</b> .....                               | <b>11</b> |
| Projet de loi sur la refonte de l'école de la République – art. 4 ter .....   | 11        |
| Communiqué - Réponse à la proposition de loi du député Daniel Fasquelle ..... | 13        |
| <b>Communication</b> .....  | <b>14</b> |
| Congrès, colloques .....  | 14        |
| <b>POSTER – Articles</b> .....  | <b>15</b> |
| Livres et médias .....  | 16        |
| <b>EDITIONS</b> .....   | <b>17</b> |
| <b>Projets 2013/2014</b> .....  | <b>17</b> |
| Attestation de présentation des comptes annuels .....                         | 18        |
| Bilan .....   | 19        |
| Compte de résultat .....  | 20        |
| Résultat de l'exercice .....  | 22        |

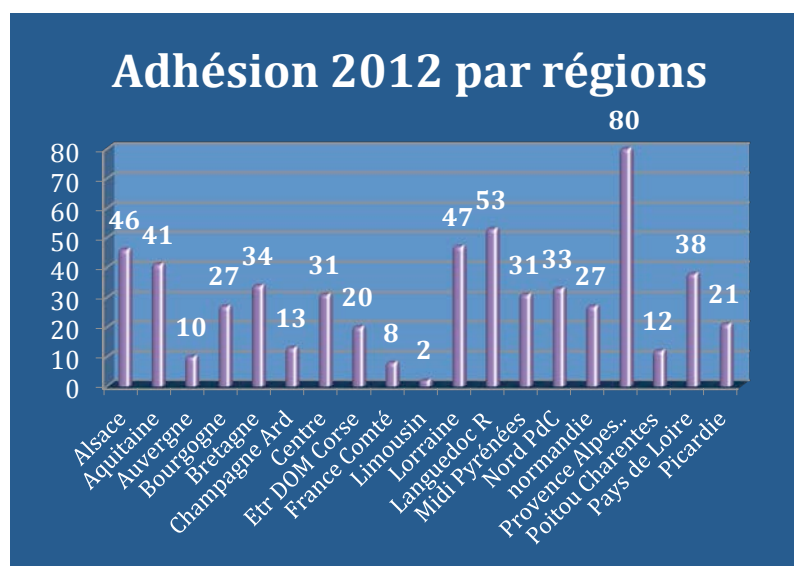
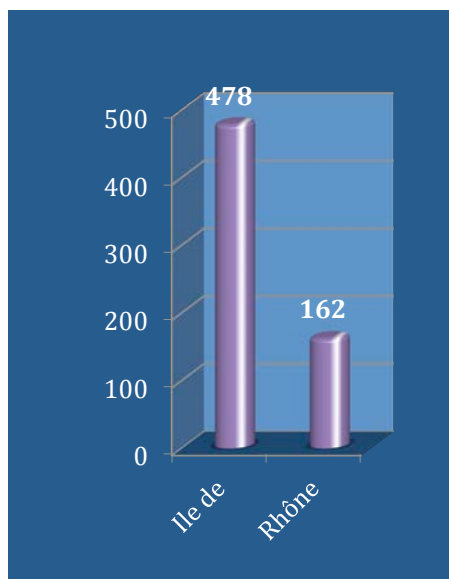
## ADHERENTS



Depuis sa création en février 2002 l'association regroupe 3700 familles adhérentes. On peut constater une accélération de la progression des adhésions au cours de l'année 2012. Après avoir marqué trois paliers à 400 puis 600 adhérents et 800 adhérents, l'association a atteint 1214 adhérents durant l'année 2012, en dépassant largement le cap des 1000.

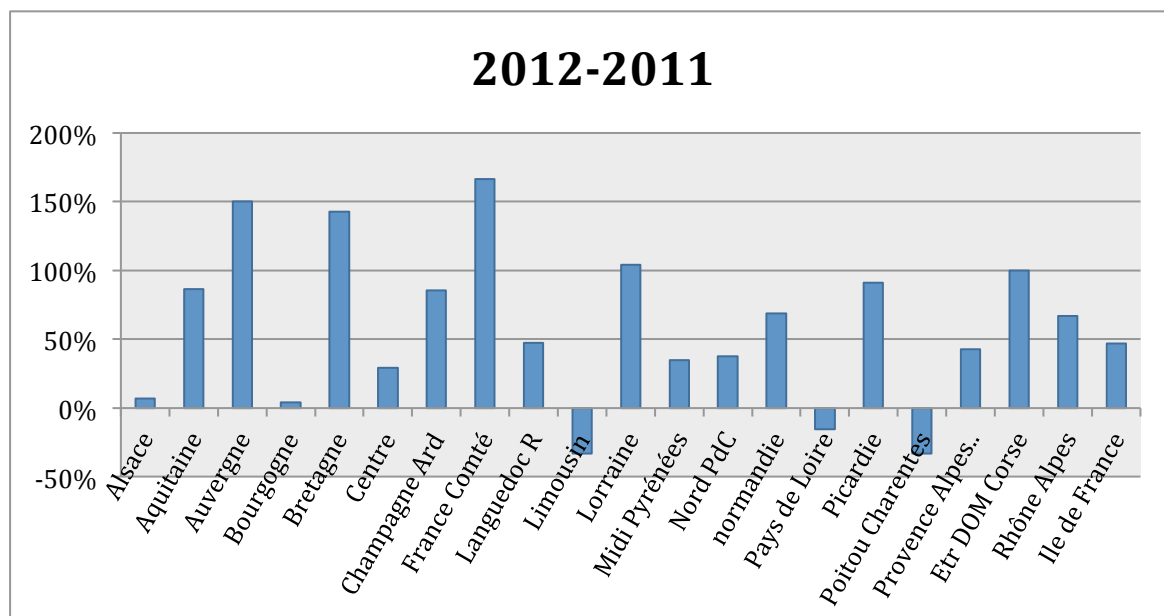


Les adhérents d'une année se répartissent généralement en part égale entre nouveaux adhérents et les adhérents des années précédentes. En 2011 ils étaient moins nombreux à avoir renouvelé leur adhésion, ce chiffre est revenu à la normale en 2012.



En région, la représentation est d'autant plus élevée qu'il y a la présence et l'activité d'un ou plusieurs bénévoles et des centres de diagnostic pour le trouble.

En 2012, les adhésions ont énormément progressé, comme en témoigne le graphique ci-dessous, dans pratiquement toutes les régions ce qui témoigne du dynamisme de l'ensemble des bénévoles sur toute la France.



## LES BENEVOLES

Ils sont 58, répartis sur l'ensemble du territoire, leur nombre est stable du fait de départ malgré les nouveaux arrivant. Nous avons besoin de renforcer les équipes présentes afin de mieux répondre aux demandes des familles. Les adhésions témoignent par leur progression de l'augmentation des demandes d'aide. Il est aussi nécessaire que chaque adhérent n'hésite pas à faire la promotion de l'adhésion et incite à soutenir nos actions.

## **Merci à chacun de nous aider à développer les actions de l'association et proposer votre aide à l'association.**

Pour rappel les bénévoles ont pour rôle d'assurer les activités suivantes en fonction de leur disponibilité et de leurs compétences bien entendu.

- Réponses par email et téléphone.
- Réunions de parents et adultes
- Information dans les écoles
  - Enseignants, médecins psychologues...
- Aide dans les démarches scolaires
  - Commissions, dialogue avec l'école
- Prise de contact avec des professionnels
  - Psychologues, orthophonistes, spécialistes
- Information pour les centres aérés
- Recherche de médecins spécialistes
- Participation à des forums
- Conférences pour les écoles

Vous pouvez également vous investir dans des tâches spécifiques, comme répondre aux courriers de l'association, rédiger des articles, etc. répondre aux appels à projet, monter un projet. Selon votre domaine de compétence.

## **SOS RENTREE SCOLAIRE**

Pour la sixième année consécutive cette opération a été assurée par 8 bénévoles, permettant ainsi de répondre à des demandes urgentes qui arrivent juste après la rentrée scolaire. Ces permanences permettent d'orienter très vite les familles dans les démarches et parfois de les rassurer et surtout de leur apporter une écoute attentive.

Cette opération est ainsi organisée :

- Mise en place de permanences téléphoniques
  - Du lundi au samedi
  - 8 bénévoles
  - Ecoute, aide et conseils
  - Aménagements scolaires
    - PAI
    - PPS
    - Demande à la MDPH
    - Mise en place de la loi du 11 février 2005
  - Mais aussi des conseils pratiques pour la maison

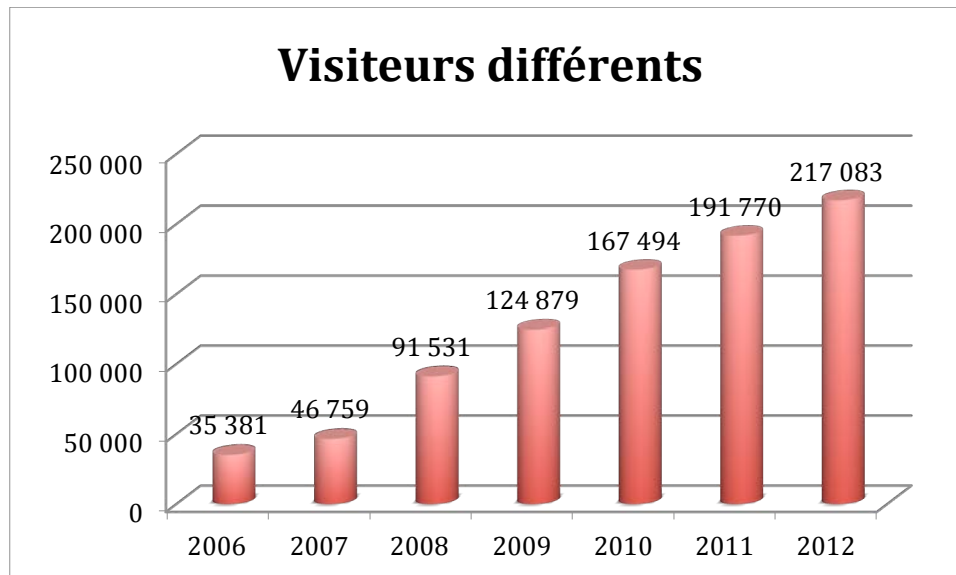
## **CONFERENCES DANS LES ECOLES**

Quelques bénévoles se déplacent dans les écoles pour faire des conférences et former els enseignants à mieux prendre en charge les enfants ayant un TDAH. C'est le cas à Marseille avec Annie Jullien, à Strasbourg avec Valérie LAGIER, en Lorraine avec Muriel PERDRISSET, Clara, Catherine, Tina en Bretagne, Claudine et Laurence en Haute Savoie et pour Paris et l'île de France avec Christine GETIN, Dans le Var Ingrid à développé un

partenariat avec un collègue qu'elle espère développer progressivement.

## SITE INTERNET ET FORUM

Réalisé bénévolement par Nathalie Couture de la société Alternat.net, le site a, en 2010, continué sa forte progression, en atteignant 167 494 visiteurs.



Soit une moyenne de 14 000 visiteurs différents par mois, qui consultent 13 pages en moyenne chacun pour une durée de visite moyenne de 7 minutes.

- Le placement du site dans Google
  - Hyperactif > 8<sup>ème</sup> lien de la 1<sup>ère</sup> page
  - Hyperactivité > 6<sup>ème</sup> lien de la 1<sup>ère</sup> page
  - Trouble de l'attention > 4<sup>ème</sup> lien de la 1<sup>ère</sup> page
  - THADA > 3<sup>ème</sup> lien de la 1<sup>ère</sup> page
  - TDAH > 2<sup>er</sup> lien de la 1<sup>ère</sup> page

Les pages internet du site les plus visitées :

- Le diagnostic
- L'école
- Les Forum
- Le TDAH
- Écrire
- Nous contacter
- La prise en charge
- 50 trucs de gestion du déficit d'attention
- L'enfant TDAH au quotidien
- Adoption projet de loi
- Saisine HAS
- Traitement et thérapies
- Diagnostic des adultes
- L'association
- Rencontres conférences

- Etre adulte avec le TDAH
- Les traitements pharmacologiques
- Le retentissement
- Comprendre et soigner
- Inscriptions AG
- Histoire du TDAH
- Programme AG
- Troubles associés
- Le TDAH en bref
- L'association
- Le diagnostic des adultes
- Témoignages

S'agissant des forums, l'association met à disposition des adhérents deux forums yahoo : un qui permet d'aborder la problématique des enfants avec 2608 inscrits et l'autre celle des adultes avec 1880 inscrits.

Ces deux forum sont fermés il est nécessaire d'être inscrits pour lire et participer aux échanges, ils sont rigoureusement réservés aux échanges entre patients et familles concernées.

Les inscriptions et les échangeant progressent à un rythme soutenu depuis 3 ans et la gestion des forums représente un travail important pour les modérateurs.

Les échangeant sont en effets modérés c'est à dire que tous les messages sont lus par les modérateurs chaque jour et filtrés de façon à contrôler que les échanges se font dans le respect des normes HONcode. Cette norme garantie le respect entre les membres, la non publicité pour les médecins et praticiens consultés, dont l'identité doit rester anonyme. On y est aussi respectueux de ne pas faire de publicité pour des marques, d'une manière consensuelle et concertée de façon à permettre les échanges d'expérience des membres.

Les règles de fonctionnement des forum sont annoncés sur les pages du site internet ou se trouvent les liens vers les forum.

Par ailleurs l'association a développé depuis deux ans maintenant des forum facebook, qui se placent dans un mode de communication qui correspond mieux aux nouvelles génération. Par contre ces forum sont encore jeune et il nous a fallu progressivement y mettre des règles de fonctionnement pour les amener à fonctionner selon les même normes que sur yahoo. Le travail à assurer sur les forum facebook est encore plus complexe, car les messages sont modérés après leur publication et non avant.

Sur facebook familles nous avons 415 membres et plus de 100 visites par jour, sur les facebook adultes 139 membres et 60 visites par jour.

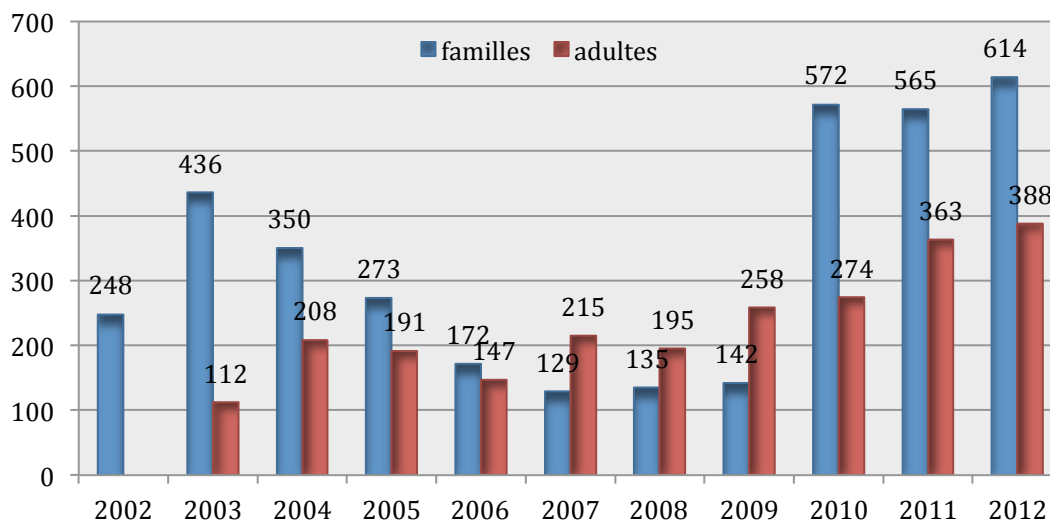
Je tiens à remercier chaleureusement les modérateurs :

- sur yahoo : Mariannig, Gaby, Maya, Agnès, Stéphanie, Roselyne, Gilles, Véronique
- sur facebook : Astrig, Yannick, Louise et Nathalie

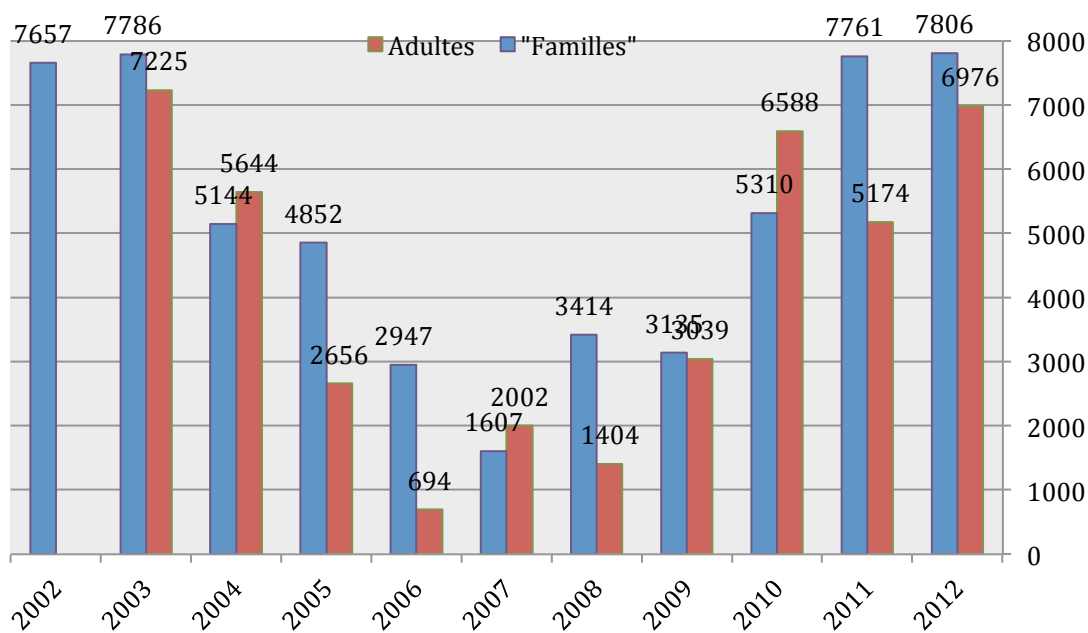
qui font sur les différents forum un énorme travail d'aide de soutien et d'écoute !!!

Et je salue plus particulièrement Gilles et Louise qui sont outre atlantique et nous relaient en décalé depuis le Canada.

## Evolution des inscriptions



## nombre de messages sur les forum par an



Nous pouvons constater que la fréquentation des forums et leur niveau d'activité a très fortement progressé au cours des 3 dernières années. Grace à l'amélioration de leur modération et de leur animation depuis les années 2009 et 2010, donnant aux forum une gestion solide grace aux équipes qui en ont la charge. Cependant, nous avons constamment besoin d'étoffer les équipes et de recruter des personnes pour s'investir dans cette tâche, effectivement modérer et animer les forums est assez chronophage. Le seul moyen de pouvoir l'assurer de manière régulière est de constituer une équipe assez importante, afin de répartir la tâche sur un plus grand nombre. **Nous avons besoin de volontaires.**



## RECRUTEMENT DE LA SECRETAIRE

Une subvention de la région Ile de France nous a permis de recruter une secrétaire. Nous avons obtenu la subvention en mai 2012 et la secrétaire a pu être de suite recruté par Mariannig (Vice-Présidente) et Virginie Borelly nous a donc rejoint le 19 juin 2012.

Elle a progressivement pris à sa charge la gestion des adhésions et de la comptabilité, mais également des appels, bien qu'elle relaie els demandes auprès des bénévoles et ne répond que sur les aspects de gestion administrative de l'association. Répondre directement aux familles prendrait trop de temps pour permettre l'assurance de la gestion sur son temps de travail.

Elle participe aussi à l'organisation logistique des manifestations organisées par l'association.

C'est pour l'association un gage de pérennité et un grand soulagement pour assurer les taches de gestion de l'association, qui devenaient de plus en plus lourdes.

## ADHD EUROPE

L'association ADHD Europe, s'est réunie en février 2012 à Barcelone pour présenter son bilan et ses actions, et avec une animation sur le coaching dans le TDAH. La France y était représenté conjointement par la Vice-Présidente et Christine Gétin.

- Ce fut aussi l'occasion pour la France de présenter les résultats de notre enquête de 2011 avec un Poster très apprécié.
- Il Serait très intéressant de reproduire cette enquête au niveau Européen
- Il a été abordé le sujet de la discrimination abordé dans le cadre de la révision de la CIM 10
- Par ailleurs il a été adopté le fait que il était nécessaire de prendre la précaution de nommer les personnes atteintes du TDAH en évitant le termes « enfant TDAH » afin de ne jamais réduire la personne à son trouble, il s'agit d'abord d'un enfant qui est atteint entre autre d'un trouble le TDAH, il n'est pas le TDAH qui saurait constituer son identité.

Depuis cette réunion les membres de ADHD Europe ont correspondu par mail et préparé le rendez-vous de 2013 à Istanbul. Des membres du bureau de ADHD Europe participent également à un groupe de travail Alliance qui réunit des professionnels de Santé sous l'impulsion d'un laboratoire pharmaceutique, ce qui commence à soulever la question de la politique de collaboration qui selon les pays et leur contexte culturel est envisagé différemment. Ces engagements de certains membres au titre de leur association nationale ou régionale n'engage pas pour l'instant ADHD Europe.

## COMITE SCIENTIFIQUE

- Dr Michel LECENDREUX (psychiatre – sommeil)
- Pr Philippe MAZET (psychiatre enfant adolescent)
- Pr Pierre CASTELNAU (neuropédiatre)

- Dr Jean Pierre GIORDANELLA (Médecin de la CNAM)
- Dr Eric KONOFAL (neurologue – sommeil)
- Dr Sonia FINCK (neuropédiatre)
- Mr Pierre LAPORTE (neuropsychologue)
- Mme Monique TOUZIN (orthophoniste)
- Mme Lucia ROMO (psychologue clinicienne)
- Mme Christine GETIN (présidente)

## JOURNEE DE NANTERRE

Le comité qui est resté le même que l'an dernier a, avec Mr Stéphan Renou psychologue de Robert Debré, constitué le programme de la journée de Nanterre et sollicité les participants dans l'objectif de réaliser une journée sur les Interventions thérapeutiques dans le TDAH.

Le programme dense avec de nombreux intervenants différents a permis de présenter un programme d'intervention très complet. Voir le compte rendu en ligne sur notre site.

Cette journée a reçu un très grand succès puisque 800 personnes ont assisté aux conférences. L'association remercie vivement l'ensemble des intervenants, le comité scientifique pour son implication et l'Université de Nanterre qui nous a accueillis.

## DEMARCHE HAS

La saisine de la HAS effectuée par l'association en 2010 sous la direction du Dr GIORDANELLA et du Dr LECENDREUX et l'implication des membres du comité scientifique a permis que le TDAH soit inscrit au programme des recommandations 2012. La réunion de cadrage, avec la participation des porteurs des deux saisines la Direction Générale de la Santé et l'association HyperSupers TDAH France ainsi que des représentants des sociétés savantes ayant porté la saisine s'est tenue en septembre 2012. L'objectif de cette réunion a été de déterminer les questions auxquelles devra répondre le document final de recommandations. Le travail va se poursuivre en 2013 avec la constitution d'un groupe de travail qui effectuera la rédaction du document, avant qu'il ne soit relu par un groupe de relecture, avant sa publication. Vous pouvez trouver sur notre site internet la note de cadrage publiée par la HAS qui reprend un grand nombre des points mentionnés dans la saisine.

## GROUPE DE TRAVAIL

### PARCOURS DE SOIN

Au cours de l'année 2012 l'association a participé à l'élaboration d'un document présentant le parcours de soin des enfants ayant des troubles des apprentissages et des troubles de l'attention. Ce document qui définit les différentes modalités du parcours de soin et les différents niveaux de prise en charge, soins et diagnostic est destiné aux ARS afin qu'elles puissent le mettre en place dans leur région.

### GROUPE DE TRAVAIL EDUSCOL

L'association a participé avec d'autres associations à l'élaboration d'un document

destiné à la formation des enseignants au sujet des troubles des apprentissages et du comportement, comment les repérer et quelles sont les actions à envisager. Le document finalisé est publié sur le site d'EDUSCOL.

Voir sur le site : <http://www.tdah-france.fr/Formation-a-distance-des.html>

## POLITIQUE ET COMMUNIQUES DE PRESSE

### PROJET DE LOI SUR LA REFONTE DE L'ECOLE DE LA REPUBLIQUE – ART. 4 TER

HyperSupers TDAH France a été alertée par des familles inquiètes du vote de l'amendement visant à modifier les dispositions de l'Article L 112-2-1 du Code de l'Education Nationale.

En effet, à la lecture de cet amendement, l'association craint un recul par rapport à l'esprit et aux textes issus de la Loi du 11 février 2005 concernant la scolarisation, en milieu ordinaire, des enfants en situation de Handicap.

Dans le cadre de ses missions, HyperSupers s'est mobilisée sur cette question et souhaite que les droits des parents soient préservés pour l'application, dans le cadre scolaire, des décisions notifiées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

Elle s'est fait le relais, auprès de la représentation nationale, de ses craintes et de ses réserves en la matière, au moyen d'un message électronique, envoyé à l'ensemble des députés et sénateurs du territoire et en copie ci-après.

### HyperSupers – TDAH France

Le 18 mars 2013

**Mesdames, Messieurs les Députés et Sénateurs,**

Dans le cadre des débats relatifs au Projet de loi sur la refonte de l'école de la République, nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur les conséquences de l'adoption de l'article 4 ter (nouvel article) comme suit :

**Article L112-2-1 - Créé par Loi n°2005-102 du 11 février 2005 - art. 19 JORF 12 février 2005**

*Des équipes de suivi de la scolarisation sont créées dans chaque département. Elles assurent le suivi des décisions de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, prises au titre du 2° du I de l'article L. 241-6 du code de l'action sociale et des familles. Ces équipes comprennent l'ensemble des personnes qui concourent à la mise en oeuvre du projet personnalisé de scolarisation et en particulier le ou les enseignants qui ont en charge l'enfant ou l'adolescent.*

*Elles peuvent, **après avoir consulté et recueilli l'avis de ses parents ou de son représentant légal**, proposer à la commission mentionnée à l'article L. 241-5 du même code toute révision de l'orientation d'un enfant ou d'un adolescent et des notifications concernant son accompagnement qu'elles jugeraient utile, y compris en cours d'année scolaire. »*

**Ainsi rédigé le texte remet en cause les principes de la LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.** La loi de 2005-102 place les parents au cœur des dispositifs qui visent à permettre la compensation du handicap de l'enfant, notamment dans le cadre scolaire.

Elle privilégie le dialogue entre la famille et l'ensemble des intervenants qui concourent à la mise en œuvre du projet personnalité de scolarisation (PPS). Elle valorise ainsi la recherche de solutions les plus appropriées aux besoins de l'enfant handicapé, en tenant compte à la fois des contraintes et exigences scolaires, mais aussi de la situation individuelle de l'enfant, de son état de santé et du contexte plus général ayant conduit à l'élaboration du plan personnalisé de compensation du handicap, qui dépasse le cadre scolaire et dont certains éléments relèvent du secret médical et peuvent ne pas être connus de la Communauté Éducative.

Si, depuis la mise en place de la loi de 2005, de très importants progrès ont pu être constatés concernant la scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire, notre association se fait toutefois témoin des difficultés, que rencontrent, aujourd'hui encore, les familles pour faire appliquer in concreto, les décisions notifiées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, les enseignants étant par ailleurs très souvent encore trop peu formés aux problématiques liées à la scolarisation des enfants en situation de handicap. Dès lors que les enseignants pourront sans accord formel préalable des parents faire des demandes de réorientation ou de modification des aménagements, c'est tout l'équilibre du système qui risque d'être remis en cause, avec le risque de voir les enfants en faire directement les frais par un allongement de la mise en place des mesures, qui seront remises en causes et un dialogue entre la famille et l'école réduit à sa part congrue. **Il ne saurait être acceptable que des parents perdent ainsi leur droit fondamental à exercer leurs droits parentaux et à être pleinement associés aux décisions concernant le projet de vie de leur enfant et son orientation scolaire.**

Mesdames, Messieurs, les 3800 familles de l'association comptent sur votre vigilance et votre bienveillance pour faire valoir leurs droits et ne pas perdre ce qui a été acquis par la loi 2005-102 et voter de façon à ce que les familles puissent continuer à être les décisionnaires du projet de vie pour leur enfant.

**Nous proposons que le texte puisse être ainsi rédigé :** *Elles peuvent, avec l'accord de ses parents ou de son représentant légal, proposer à la commission mentionnée à l'article L. 241-5 du même code toute révision de l'orientation d'un enfant ou d'un adolescent et des notifications concernant son accompagnement qu'elles jugeraient utile, y compris en cours d'année scolaire. »*

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter en notre nom à l'avenir des enfants porteurs de handicap. Dans cette attente, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les Députés et Sénateurs, à l'assurance de notre considération.

**Christine Gétin Présidente Au nom du Conseil d'Administration et de l'ensemble des membres.**

PS : Dans une enquête réalisée en 2011 qui a permis d'analyser 524 questionnaires complets, concernant des enfants ayant eu un diagnostic de TDAH entre 6 et 18 ans, sur le parcours scolaire et de soins d'enfants présentant un TDAH (Trouble Déficit de l'Attention/Hyperactivité).

L'association HyperSupers a évalué le taux de redoublement : 32% redoublent au moins une fois, d'exclusion : 20% sont exclus au moins une fois, d'abandon de l'école : 5% (soit 30% des plus de 16 ans de l'enquête) abandonnent leur scolarité sans diplôme. L'association a pu mettre en évidence que la mise en place des aménagements scolaires en complément des prises en charges thérapeutiques et rééducatives, réduit de manière significative l'échec scolaire des enfants, soit moins de redoublement, d'exclusion scolaire et d'abandon de l'école sans diplôme.

Le TDAH concerne 4% des enfants d'âge scolaire en France et ils ne sont encore qu'une minorité à bénéficier des aménagements scolaires souvent faute d'un diagnostic ou par méconnaissances des besoins spécifiques liés à ce trouble. HyperSupers TDAH France - Association française pour aider les personnes concernées par le Trouble Déficit de l'Attention / Hyperactivité

## COMMUNIQUE - REPONSE A LA PROPOSITION DE LOI DU DEPUTE DANIEL FASQUELLE

Voir sur le site : <http://www.tdah-france.fr/Communique-Reponse-a-la.html>

### **L'Association HyperSupers et son comité scientifique répondent à la proposition de loi présentée par le député Daniel Fasquelle et aux très nombreuses réactions qu'elle suscite actuellement.**

L'association HyperSupers est une association, agréée Ministère de la Santé, de la Jeunesse, du Sport et de la Vie Associative pour la représentation des usagers du système de santé dans les instances hospitalières ou de santé publique, au niveau National.

Créée en février 2002, HyperSupers mène ses actions dans tous les domaines qui concernent les personnes présentant un Trouble Déficit de l'Attention / Hyperactivité (TDAH) trouble neurodéveloppemental dont la prévalence est de 3,5 et 5,6% des enfants d'âge scolaire en France, et qui se traduit par des symptômes d'inattention, d'impulsivité, et d'hyperactivité motrice dont le retentissement est particulièrement sévère au plan des réalisations scolaires, des compétences sociales et de la qualité de vie des personnes.

HyperSupers TDAH France a pris connaissance de la proposition de loi déposée par le député Daniel Fasquelle visant l'arrêt des pratiques psychanalytiques dans l'accompagnement des personnes autistes, et des nombreuses réactions que celle-ci suscite depuis quelques jours.

Elle souhaite préciser son point de vue, au nom des 3.000 familles qu'elle représente :

Concernant les enfants qui présentent un TDAH, HyperSupers partage les préoccupations exprimées par de nombreuses autres associations et leurs inquiétudes au constat que **de trop nombreux enfants subissent aujourd'hui des situations d'errance diagnostique et thérapeutique dont les conséquences sont inacceptables et alourdissent encore le retentissement du trouble pour les enfants et les familles concernées.** HyperSupers considère que les défauts d'identification et de prise en charge précoce des difficultés de l'enfant constituent une véritable **perte de chance** pour ces enfants, qui s'ajoute aux répercussions directes du trouble sur la scolarité, l'intégration sociale et professionnelle, le développement affectif, et l'estime de soi.

L'association regrette toutefois la violence de certains propos lus, qui mettent directement en cause les approches psychanalytiques dans la prise en charge des enfants concernés, au point de vouloir en interdire l'accès.

Elle rappelle que la prise en charge du TDAH fait suite à un diagnostic médical, et qu'il s'agit d'une prise en charge pluridisciplinaire, qui pour être efficace, doit associer des compétences médicales, un suivi psychologique, une prise en charge rééducative adaptée, une guidance parentale et une pédagogie différenciée.

Elle constate que ce diagnostic, comme le suivi des enfants concernés sont assurés, pour les familles adhérentes à l'association, **dans près de la moitié des cas, par des Pédoopsychiatres ou des Psychiatres, qui interviennent avec succès auprès de ces derniers.** Ces professionnels exercent avec compétences en apportant aux enfants et à leur famille un soutien et des réponses nécessaires aux situations de souffrances parfois

extrêmes et aux troubles comportementaux qui s'associent au TDAH et à ses difficultés d'apprentissages.

Elle souhaite, que les interventions réalisées auprès de l'enfant, quelles qu'elles soient, s'inscrivent au sein d'un parcours coordonné et nécessairement multimodal, dans lequel une intervention psychothérapeutique de type psychanalytique lui semble tout à fait possible dès lors qu'elle viendrait s'inscrire dans une application restrictive et non dérogoatoire des dispositions du Décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute, ce qui suffirait à fournir aux familles, les garanties d'une prise en charge compétente et adaptée.

HyperSupers considère qu'il est évidemment nécessaire de mettre un terme à toute technique de soins qui s'avère inadaptée et potentiellement maltraitante. Cela ne signifie en rien qu'il faille entièrement renoncer aux bénéfices que peut représenter une prise en charge psychothérapeutique, y compris psychanalytique. Cette technique permet une exploration de la pensée et du mode personnel de fonctionnement, qui peut répondre à certaines situations ou compléter les dispositifs de soins par ailleurs mis en œuvre.

Elle s'interroge sur la légitimité qu'il pourrait y avoir à refuser à toute une profession formée et diplômée le droit d'exercer librement, au seul motif que certains de ses représentants utilisent des pratiques controversées ou inefficaces.

Elle estime qu'il appartient, non aux représentants politiques, mais à la communauté scientifique de se prononcer sur la validité des interventions médicales ou thérapeutiques. Il appartient à la communauté médicale et scientifique d'en déterminer les pratiques et modalités d'exercice, ainsi que d'en évaluer les résultats.

#### **RESUME :**

HyperSupers avec le soutien de son comité scientifique souhaite que tous les enfants suspectés de présenter un trouble des apprentissages puissent accéder à un diagnostic médical et à une prise en charge, qui s'inscrivent dans un parcours et un projet de soin coordonnés et nécessairement pluridisciplinaire. Elle est convaincue de l'intérêt de permettre et favoriser une prise en charge psychothérapeutique, pour les enfants qui présentent un TDAH et leur famille, parce que cette prise en charge correspond à un besoin de soin. Elle refuse de stigmatiser une profession au nom des erreurs éventuellement commises par certains de ses représentants. Elle souhaite que toutes prises en charge d'un enfant qui présente un TDAH ou un trouble des apprentissages, quelles qu'elles soient, répondent à une exigence de validité scientifique et s'inscrivent dans un processus qui définisse les critères et modalités de prises en charge, tout autant qu'il permette l'évaluation des résultats et fixe les éventuelles conditions d'arrêt. Elle insiste pour souligner que les associations dont HyperSupers fait partie ne font pas de « lobbying » comme elle a pu le lire, mais sont légitimes à intervenir en ce qu'elles représentent les familles usagers du système de santé et premières touchées par les dispositions qui concernent l'accès aux soins et à leur prise en charge financière.

## **COMMUNICATION**

### **CONGRES, COLLOQUES**

En matière de communication l'association a participé à des congrès, colloques ...

- Congrès de la société Européenne de psychiatrie à Prague
  - Présentation d'un poster par C. GETIN « le parcours de soin et scolaire des enfants présentant un TDAH, en France »
- Congrès EUNETHYDIS, Congrès Européen entièrement consacré au TDAH à Barcelone, ou le poster de l'association a été présenté par le Dr LECENDREUX. Ce congrès a présenté de nombreuses études dans le domaine.
- Congrès de l'IACAPAP à Paris en Juillet 2012 ou le poster a également été présenté, ce congrès a eu de nombreuses conférences sur le thème du TDAH, ce qui permet de noter une évolution de la psychiatrie française pour aborder ce thème.
- Congrès du Sommeil à Bordeaux -- Novembre 2012 et présence aux journées du sommeil.

**POSTER – ARTICLES**

A partir de l'étude réalisée par l'association durant l'été 2011 auprès des patients, il a été réalisé deux posters présentant les résultats de cette étude. Ce poster a été présenté au congrès de l'EPA à Prague et de Eunethydis à Barcelone, ainsi que IACAPAP à Paris. Un article est en cours de rédaction. Il a été publié un premier article de cette enquête dans la revue ANAE de janvier 2012. Cet article est disponible sur notre site internet.

**Academic performances in ADHD children, results from a survey initiated by the association of patients HyperSupers - TDAH France**

C. Gatin<sup>(1)</sup>, E. Korofai<sup>(2)</sup>, P. Laporte<sup>(3)</sup>, M. Lecendreau<sup>(2)</sup>  
 (1) TDAH France, PARIS ; (2) Centre Pédiatrique des Pathologies et de Médecine du Sommeil, CHU Robert Debré, Paris ; (3) Centre Hospitalier Général, Périgueux.  
 Correspondant : christine.gatin@tdah-france.fr

**Introduction**  
 Attention Deficit/Hyperactivity Disorder (ADHD) is a highly prevalent neurodevelopmental disorder which concerns 3.5 to 5.6%(1) of school-age children in France. ADHD is a disorder which is known to negatively impact academic performances in school-aged children by the means of the cognitive impairment resulting from a deficit in attention and an alteration in executive functions. This survey was initiated by the French association HyperSupers - TDAH France in order to obtain data on care and their impact on academic success.

**Objectives**  
 The aim of the study was to describe a population of children suffering from ADHD and to clearly identify which actions could be individualized, that could positively impact on academic achievement.

**Method**  
 This study was based on the results of questionnaires fulfilled by members of the association of patients, which focused on the diagnosis, treatment and schooling of the children. Between August 8, and September 5, 2011, members families were asked to respond to an internet questionnaire, knowing that they would remain anonymous as to the data. It was specifically stipulated that the survey only concerned school-age children who had been diagnosed as ADHD by a medical specialist. 1488 families received an invitation to participate in the study. 657 questionnaires were completed, among which 524 responses concerning children with a diagnosis between the ages of 6 and 18 were retained.

**Results**

**Respondents**  
 In 52% of cases, the questionnaire was completed by mothers.

**Age and gender**  
 The mean age of the children was 12 years, with a ratio of 6 boys to 1 girl. Children were diagnosed with ADHD at an average age of 9.3 years.

**Problems**  
 Difficulty finishing tasks: 26%  
 Difficulty concentrating more than 5': 24%  
 Low frustration threshold: 20%  
 Failure at school: 18%  
 Difficulty making friends: 16%  
 Inability to wait their turn: 10%  
 The difficulties leading to a search for professional help are asymptomatic ADHD.

**Comorbidity**  
 Learning disabilities: 44%  
 Anxiety: 21%  
 Sleep disorders: 17%  
 Specific phobias: 15%  
 Impact of sleep disruption on comorbidities.

**Non pharmacological treatments**  
 Therapy: 19%  
 Psychological: 18%  
 Cognitive: 16%  
 Family: 10%  
 Overall, 52% of the children benefited from a psychopharmacological approach. Various kinds of therapies were allowed: 22% were addressed for speech or motor skills therapy.

**Medical treatments**  
 Other: 15%  
 Methylphenidate: 85%  
 Methylphenidate is the only drug studied in France for ADHD: 94% of the steps benefited from a medication: 85% treated with methylphenidate at least once since the diagnosis was made. 6% only were treated with non specific agents.

**Environment**  
 School: 71%  
 Home: 29%

**Delay to diagnosis**  
 1-6 years: 45%  
 7-10 years: 30%  
 11-15 years: 15%  
 16-18 years: 10%  
 The delay to obtain a diagnosis was 30 months on average.

**School problems**  
 Grade repetition: 21%  
 Expulsion: 20%  
 Home-schooling: 6%  
 Dropout: 6%  
 The results show that academic success is very strongly affected by ADHD. Only 3.4% finish school.

**Treatment**  

| Treatment                    | Grade repetition | Expulsion | Dropout without qualification |
|------------------------------|------------------|-----------|-------------------------------|
| Speech/language therapy (5%) | 6.5%             | 1.5%      | 1.5%                          |
| Psychomotor therapy (5%)     | 20.5%            | 12.2%     | 1.5%                          |
| Methylphenidate (85%)        | 20.5%            | 12.2%     | 1.5%                          |

 Among all research therapy and pharmacotherapy were the best predictors of academic performance. P<0.001, \*\*P<0.005, \*\*\*P<0.0001.

**Different types of evaluation leading to diagnosis**  
 Interview: 31%  
 EEG: 7%  
 Blood Test: 23%  
 Visual Evoked Potential (VEP): 24%  
 Hearing Examination (G): 41%  
 Psychological Assessment: 22%  
 Language Assessment: 42%  
 Psychological Assessment: 15%  
 Neuropsychological assessment: 52%  
 Other: 21%  
 The children concerned by the survey were given the usual battery of psychological and biological tests to determine the origin of their attention, learning and behavioral difficulties. In fact, only five of these had any pertinence to the diagnosis of ADHD.

**Associated symptoms**  
 Anxiety: 32%  
 Conduct disorder: 25%  
 Depression: 22%  
 Oppositional defiant disorder: 17%  
 Phobias: 16%  
 Tourette syndrome: 13%  
 Specific phobias: 12%  
 Bipolar disorder: 9%  
 Attention deficit disorder (ADD): 3%  
 Obsessive compulsive disorder (OCD): 3%  
 Tic disorder (TIC): 2%  
 Other: 0%  
 None: 19%  
 In a great number of cases (61%), the children presented syndromes other than ADHD.

**Conclusion**  
 Results of the survey confirm that parents of ADHD children focus intensely on their children's schooling, which remains problematic with a high rate of grade repetition. These children also have difficulty in their interpersonal relations which leads to their being expelled (20%) or dropping out. The survey clearly brings out significant differences in academic achievement depending on whether children receive medication and/or therapy for their condition. Most importantly expulsion and dropout rates are reduced when the child benefits from speech and language and/or psychomotor therapy and when adjustments are made on the part of the school to take into account ADHD children's difficulties. Such help improves their performance and achievement in the school system. Methylphenidate often contributes strongly to improving academic achievement. On the whole the survey shows that multimodal treatment offers the maximum benefits to ADHD children.

**References**  
 (1) Lecendreau M, Korofai E, Faraone S. Prevalence of Attention Deficit Hyperactivity Disorder and Associated Features among Children in France. Journal Of Attention Disorders 1 April 2011 15(6):518-524.

**Poster financed by TDAH France.**  
 HyperSupers - TDAH France is an association of patients, was founded in 2002 and represents over 3000 families who are affected by ADHD. Its actions take place in all areas concerned by ADHD. Sixty volunteers all around the country act in order to support patients with ADHD.

Il reste à finaliser l'écriture d'une publication scientifique reprenant une grande part des données

## LIVRES ET MEDIAS

L'association apporte très souvent son concours à un grand nombre d'articles et d'émissions de télévision ou radio, en prenant le temps d'apporter une meilleure connaissance du sujet aux journalistes, en contribuant directement, par des interviews, de bénévoles, de parents, d'adultes et d'enfants concernés.

Dans la presse écrite - livres: parus en 2012-2013

- Le Monde : Hyperactivité ou agitation extrême, faire le bon diagnostic. (2012)
- dimanche 4 mars 2012 - Psys pour enfants, nounous des parents 2, Hyperactivité ou agitation extrême, faire le bon diagnostic Christine Angiolini (1-2)
- Le Monde : Un site de rencontres pour chercheurs retraités ( 28 avril 2012)
- Le Monde : Hyperactivité de l'enfant : les régimes peu probants (2013)  
[http://www.lemonde.fr/sciences/article/2013/02/28/hyperactivite-de-l-enfant-les-regimes-peu-probants\\_1840794\\_1650684.html](http://www.lemonde.fr/sciences/article/2013/02/28/hyperactivite-de-l-enfant-les-regimes-peu-probants_1840794_1650684.html)
- Le Figaro : Hyperactivité : faut-il prescrire des psychotropes ? (2012)
- Le Figaro : L'hyperactivité chez l'enfant trop souvent ignorée (2013)
- Rue 89 : <http://www.rue89.com/2012/12/13/diagnostique-dyslexique-et-hyperactif-trop-tard-je-suis-abandonne-par-letat-237761>
- France 5 : les maternelles Les parcours de deux enfants concernés par le TDAH, racontés par leurs mamans, avec le regard et les explications du Docteur Olivier Revol, pédopsychiatre.
- France Inter : <http://www.franceinter.fr/emission-un-psy-dans-la-ville-l-hyperactivite> 2012 - 2011 <http://www.franceinter.fr/emission-le-telephone-sonne-questions-sur-ces-enfants-qu-on-dit-hyperactifs>
- E=M6 : [http://www.m6.fr/emission-e\\_m6/videos/11232702-le\\_t\\_d\\_a\\_h\\_explique\\_scientifiquement.html](http://www.m6.fr/emission-e_m6/videos/11232702-le_t_d_a_h_explique_scientifiquement.html)
- Fr3 : Votre enfant est hyperactif dans l'émission FR3 Languedoc Roussillon 19/20 du dimanche 9 décembre 2012 entre 5 et 12 minutes. Témoignage d'une maman et d'une pédopsychiatre qui viennent de publier le livre "Mon enfant est hyperactif" regards croisés

Participation à plusieurs livres/ revues :

- ANAE N°114 - L'enfant souffrant du TDA/H : des modèles théoriques à l'intervention - Après 10 ans d'activité, HyperSupers-TDAH France dresse un premier bilan de ses actions au travers des résultats d'une enquête menée durant l'été 2011 auprès des familles adhérentes C. GETIN-VERGNAUD, K. G. ANGENON-DELERUE
- le livre : « la santé de l'enfant à l'école » sous la direction de Hélène Romano. En 2012.
- F N A F A A M · O C T O B R E 2 0 1 2 · A R C 1 4 2 - Les difficultés rencontrées par l'enfant souffrant d'un Trouble Déficit de l'Attention Hyperactivité.



AFPSSU  
Sous la direction de  
Hélène Romano

## Aide-mémoire **La santé à l'école**



## EDITIONS

L'association a publié en 2012 un nouveau livret « TDAH et Estime de soi » destiné aux familles, et aux personnes de l'entourage des enfants ayant un TDAH. Ce livret co-écrit par Gabrielle ANGENON DELERUE et Christine GETIN, a été préfacé par le Pr Philippe MAZET.

L'association a également procédé en 2012 à la réédition du livret TDAH.



## PROJETS 2013/2014

- Journée de formation des bénévoles à prévoir pour 2014
- Edition/ réédition de livrets :
  - Economie de jetons très avancé sera publié au format pdf.
- Poursuite du projet DVD
  - Finaliser le DVD en 2013
- Démarche HAS pour 2013
  - Participation au groupe de travail de rédaction

# BILAN FINANCIER

## ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'association HyperSupers – TDAH France

Pour l'exercice 2012, et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit, et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 67 856 €
- Résultat net comptable : 1 372 €

**Monsieur AZMI, Expert Comptable Paris**

**CABINET A.AZMI**  
7, Allée Camille Saint Saëns  
92150 SURESNES  
TÉL/Fax : 01 41 44 04 84  
E-mail : a.azmi@wanadoo.fr

## ATTESTATION DE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de votre association HYPERSUPERS-TDHA France 4, Allée du Brindeau 75019 Paris, Pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012,

Et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de mes travaux, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes :

|                          |          |
|--------------------------|----------|
| Total du bilan,          | 67 856€  |
| Total des produits,      | 109 460€ |
| Résultat net comptables, | 1 372€   |

Fait à Suresnes le 5 avril 2013.

A.AZMI



**BILAN**

| <b>BILAN ACTIF</b>                      | <b>2012</b>     | <b>2011</b>     | <b>2010</b>     |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>IMMOBILISATION CORPORELLES, dont</b> | <b>1 920 €</b>  | <b>4 292 €</b>  | <b>2 576 €</b>  |
| - Agencement conférence                 | 3 758 €         | 3 758 €         | 3 758 €         |
| - Amortissement aménagement conf.       | - 3 758 €       | - 3 758 €       | - 3 651 €       |
| - Matériel informatique                 | 5 081 €         | 5 631 €         | 6 818 €         |
| - Amortissement matériel info..         | - 4 205 €       | - 2 880 €       | - 4 349 €       |
| - Mobiliers                             | 1 740 €         | 1 740 €         |                 |
| - Amortissement mobiliers               | - 696 €         |                 |                 |
| Stocks                                  | 9 759 €         |                 |                 |
| <b>PRODUITS A RECEVOIR</b>              | <b>5 849 €</b>  | <b>6 000 €</b>  |                 |
| <b>DISPONIBILITES</b>                   | <b>49 346 €</b> | <b>64 235 €</b> | <b>65 507 €</b> |
| <b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>      | <b>980 €</b>    | <b>4 950 €</b>  | <b>3 560 €</b>  |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                    | <b>67 856 €</b> | <b>80 377 €</b> | <b>71 643 €</b> |

Au bilan de l'actif 2012, ont été intégrés les stocks de livrets, et il n'y a pas eu en 2012 d'investissement.

| <b>BILAN PASSIF</b>                     | <b>2012</b> | <b>2011</b> | <b>2010</b> |
|---|-------------|-------------|-------------|
| AUTRES RESERVES                         | 47 974 €    | 45 277 €    | 39 771 €    |
| RESULTAT DE L'EXERCICE                  | 1 372 €     | 2 697 €     | 5 506 €     |
| FRAIS FACTURES NON PARVENUES            | 4 698 €     | 1 794 €     | 4 187 €     |
| DETTES FISCALES ET SOCIALES, dont:      | 4 612 €     | 1 948 €     | 1 240 €     |
| Rémunération du personnel/ congés payés | 1 071 €     |             | 728 €       |
| Remboursement de frais de déplacement   | 531 €       | 318 €       | 0           |

|  |                 |                 |                 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| URSSAF                                 | 2 168 €         | 1 348 €         | 0               |
| Retraite                               | 551 €           | 282 €           | 512 €           |
| Provision de charges / charges à payer | 289 €           |                 |                 |
| AUTRES DETTES                          | 1 948 €         | 1 948 €         | 1 948 €         |
| PRODUITS CONSTATES D'AVANCE            | 7 250 €         | 26 713 €        | 18 990 €        |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                    | <b>67 856 €</b> | <b>80 378 €</b> | <b>71 643 €</b> |

### COMPTE DE RESULTAT

| COMPTE DE RESULTAT - CHARGES   | 2012      | 2011    | 20@10   |
|--|-----------|---------|---------|
| Sous traitant (pauses café Nanterre et paniers repas)  | 8 077€    |         |         |
| Delta service pour 2011  | 1 473 €   |         |         |
| Achat livre revente (impression de deux livrets)   | 8 776 €   |         |         |
| Variation de stock   | - 4 809 € |         |         |
| Etudes prestations formation (projet DVD, CR journée de Nanterre, Delta service 2012 (dont 2800€ de frais d'envoi) ) | 9 849 €   |         |         |
| Eau électricité – petit équipement – frais administratif   | 4 943 €   | 3 809 € | 2 787 € |
| Locations (local + Salle AG+ stockage + internet + logiciel)   | 6 119 €   | 5 001 € | 893 €   |
| Charges co-propriété   | 185 €     | 115 €   |         |
| Frais entretien  | 535 €     | 68 €    |         |
| Assurance  | 1 020 €   | 883 €   | 741 €   |
| Documentation générale   | 351 €     | 590 €   | 749 €   |

|  |                  |                 |                 |
|--|------------------|-----------------|-----------------|
| Frais de séminaire, colloque, conférence, présentation du poster   | 7 078 €          | 5 130 €         | 7 341 €         |
| Honoraires (comptabilité)  | 2 391 €          | 1 794 €         | 1 794 €         |
| Publicité, impression (affiches invitation Nanterre)               | 3 284 €          | 675 €           | 5 613 €         |
| Cotisations diverses – donations                                   | 188 €            | 7 284 €         | 953 €           |
| Frais de déplacement, réception (Nanterre et frais des bénévoles)  | 17 164 €         | 19 747 €        | 12 342 €        |
| Affranchissements  | 3 919 €          | 3 693 €         | 2 843 €         |
| Télécommunications   | 2 082 €          | 795 €           | 1 299 €         |
| Services bancaires   | 1 638 €          | 959 €           | 814 €           |
| Rémunération du personnel et charges sociales (secrétaire en plus) | 28 623 €         | 15 772 €        | 14 666 €        |
| Charges exceptionnelles  | 3 637 €          | 300 €           | 502 €           |
| Dotations aux amortissements                                       | 2 306 €          | 2 020 €         | 1 690 €         |
| <b>TOTAL CHARGES</b>   | <b>109 104 €</b> | <b>68 692 €</b> | <b>56 280 €</b> |

En 2012 ont été externalisés les envois de documentation aux adhérents, prestation de Delta service et la location d'une plateforme de stockage pour les stocks de livrets.

Il a été procédé à la réimpression des livrets « TDAH » en 20 000 exemplaires et l'impression du nouveau livret « Estime de soi et TDAH » en 10 000 exemplaires.

L'organisation de la journée de Nanterre a nécessité des frais supplémentaires de fourniture équipement pour les inscriptions, impression d'affiches et d'invitations ainsi que leur envoi, Le cout des entrées à uniquement couvert les frais de pause café. Les autres frais ont été couverts par les subventions reçues pour cette journée.

La communication sur les résultats de l'enquête menée en 2011 à travers des déplacements à différents colloques EPA, Eunethydis et IACAPAP a généré des frais de séminaire supplémentaires.

Le poste telecom a fortement augmenté du fait que précédemment l'association n'assumait que les frais de tel la connection à internet étant assumée par la présidente à titre privé, là sont regroupé la location de la box un forfait internet, une ligne de téléphone France télécom fixe, une ligne internet et un forfait portable. Ce poste devrait pouvoir être optimisé, il l'a déjà été en partie en cours d'année.

L'augmentation des adhésions a entraîné un supplément de frais paypal, qui devient un moyen onéreux qu'il faudra revoir en 2013 pour obtenir des modalités de paiement en

ligne mieux optimisées, afin de faire des économies sur ce poste de dépense.

On a avancé sur le projet DVD et réglé la deuxième tranche de mise en œuvre du projet, avec la réalisation de vidéos.

La réalisation du nouveau livret a entraîné des frais de maquette et illustration.

Par ailleurs la mise en œuvre d'un nouveau site internet a donné lieu à un premier versement, cependant ce projet est en arrêt, et doit être revu afin d'évaluer si on stop ou poursuit les travaux, car si le site est visuellement plaisant, mais ne répond pas aux attentes concernant la gestion de la base de donnée adhérent en ligne attendue.

Un poste de dépense qui a augmenté ce sont les traitements et salaires du fait de l'embauche d'une secrétaire à partir de juin 2013

### RESULTAT DE L'EXERCICE

| COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS    | 2012             | 2011            | 2010            |
|----------------------------------|------------------|-----------------|-----------------|
| Commissions AMAZON               | 208 €            | 274 €           | 118 €           |
| Subventions                      | 42 458 €         | 23 850 €        | 19 500 €        |
| Cotisations                      | 43 042 €         | 28 649 €        | 30 188 €        |
| Colloque entrée et refacturation | 8 674 €          | 7 220 €         |                 |
| Publications HyperSupers         | 2 855 €          | 1 298 €         | 612 €           |
| Réadaptation                     | 261 €            | 468 €           | 1 264 €         |
| Repas + boissons AG              | 1 885 €          |                 | 457 €           |
| Dons                             | 8 614 €          | 8 411 €         | 8 514 €         |
| Intérêts livret A                | 1 082 €          | 1 219 €         | 1 133 €         |
| <b>TOTAL PRODUITS</b>            | <b>110 542 €</b> | <b>71 389 €</b> | <b>61 786 €</b> |
| <b>TOTAL CHARGES</b>             | <b>109 169 €</b> | <b>68 692 €</b> | <b>56 280 €</b> |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>    | <b>1 372 €</b>   | <b>2 697 €</b>  | <b>5 506 €</b>  |

Une augmentation des subventions, du fait de la subvention de la région Ile de France pour financer l'emploi de la secrétaire.

L'augmentation des cotisations l'association est passée de 800 à 1200 adhérents en 2012.